

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TN.64/TP/5
25 août 1965

Distribution spéciale

Groupe des produits tropicaux

Original: anglais

LISTES INDICATIVES DE PRODUITS TROPICAUX

La délégation brésilienne a fait tenir au secrétariat la liste supplémentaire ci-jointe de produits que le gouvernement brésilien considère comme tropicaux aux fins des négociations Kennedy.

<u>NBM</u> ¹	<u>NTB</u>	<u>Produits</u>
2.20.11	Ex 12.01 H	Graines de babassu
2.21.32/37	Ex 40.01	Caoutchouc naturel, latex
2.23.26	Ex 44.03 C	Bois de jacarande
2.23.65	Ex 44.03 C	Bois d'imbuia (paracoto ou bibiru)
2.27.51	Ex 14.03	Piassava
2.28.13	12.07	Racines d'ipeca
2.66.77/78	57.04 A	Sisal
2.73.08	Ex 15.07 N	Huile de babassu
2.73.51	Ex 15.07 N	Huile d'oïtica
2.73.68	Ex 15.07 N	Huile d'abrasin
2.74.10	Ex 15.16	Cire de carnauba
4.64.21	09.03	Maté
4.78.44	11.08	Manioc (amidon)
5.31.41	Ex 29.05	Menthol
5.51.20	32.01	Extraits tannants d'origine végétale

¹Nomenclature brésilienne des marchandises.

Note: La présente liste n'est pas définitive et le gouvernement brésilien se réserve le droit d'y ajouter ou d'en retrancher des produits à une date ultérieure.